## ANNEXE I (article 1)

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE

**1.** Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre IV, intitulé CONSTRUCTION NEUVE ET RECYCLAGE À DES FINS RÉSIDENTIELLES, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec, R.R.V.Q. chapitre P-10 :

3 700 000 \$

**2.** Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre V, intitulé RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – VOLET SANTÉ, SÉCURITÉ ET STABILISATION, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec, R.R.V.Q. chapitre P-10 :

500 000 \$

**3.** Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VI, intitulé RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE - VOLET REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS ET STABILISATION, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec, R.R.V.Q. chapitre P-10 :

3 800 000 \$

**TOTAL:** 8 000 000 \$

Annexe préparée le 22 février 2012 par :

E (1(i B)

Frédéric Brie, conseiller en gestion financière Service du développement économique Division de l'habitation